

ANNEXE X
(*article 42*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CENTRE MONSEIGNEUR
BOUFFARD – ARRONDISSEMENT DE LA CITE-LIMOILOU

1. Le projet prévu au Centre Monseigneur Bouffard sis au 680, rue Raoul-Jobin dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou consiste en des travaux d'aménagement et d'amélioration locative et d'autres interventions pour adapter le bâtiment à l'offre de service ainsi que tous autres travaux complémentaires et connexes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

2. Le projet décrit à l'article 1 nécessite l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en ingénierie et en architecture nécessaires à la préparation des plans et devis, la surveillance de chantier ainsi que le contrôle de la qualité.

TOTAL : 62 500 \$